

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 1^{er} JUILLET 2024**

Séance : 19h00

Lieu : FOYER RURAL à TERNAY

ADMINISTRATION GENERALE	Présentés par
D.2024.69 – 1) Modification de la composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité	Pierre BALLELIO, Président
D.2024.70 – 2) Modification de la commission Permanente Intercommunale « Voirie, requalification des parcs d'activités »	
RESSOURCES HUMAINES	Présentés par
D.2024.71 – 3) Instauration du télétravail	Pierre BALLELIO, Président
D.2024.72 – 4) Mise en place des titres restaurant	
D.2024.73 – 5) Suppression et création d'un emploi	
D.2024.74 – 6) Création d'emplois permanents sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique	
FINANCES	Présenté par
D.2024.75 – 7) Cotisations de l'EMO saison 2024/2025	Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances et aux écoles de musique
MOBILITE	Présenté par
D.2024.76 – 8) Constitution d'un réseau de lignes de covoiturage à haut niveau de service – Avenant à la convention de groupement de commandes	Jean-Philippe CHONE, Vice-président délégué en charge des mobilités
LOGEMENT	Présentés par
D.2024.77 – 9) Convention n°4 d'attribution pour une aide à la rénovation thermique dans le cadre de Ma Prime Rénov' Sérénité	Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué au logement
D.2024.78 – 10) Garantie partielle d'emprunt octroyée à SA HLM LOGEMENT ALPES RHONE Les hauts de Chassagne à Ternay	
D.2024.79 – 11) Garantie partielle d'emprunt octroyée à ALLIADE HABITAT Route de Corbas à Saint-Symphorien d'Ozon	
D.2024.80 – 12) Convention cadre d'animation entre l'Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE 69) et la CCPO pour 2024	

TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENT	Présenté par
D.2024.81 – 13) Arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCPO	Mattia SCOTTI, Vice-président délégué à la transition énergétique et à l'environnement

Décisions du Président :

- N°22.24 : Signature du contrat n°2024-16-00 relatif au besoin de se doter d'EDR (protection pour les serveurs et les postes des agents) et d'une solution antispam pour une durée de 3 ans
- Montant : ISI Crypto - Licences EDR (protection des serveurs et des postes des agents) :
- 5,9€ HT soit 7,08€ TTC mensuel pour l'abonnement à une licence EDR serveurs (4 licences au démarrage du contrat correspondant à 23,60€ HT soit 28,32€ TTC par mois) ;
 - 3,90€ HT soit 4,68€ TTC mensuel pour l'abonnement à une licence EDR postes (29 licences au démarrage du contrat correspondant à 113,10€ HT soit 135,72€ TTC par mois) ;
 - 700.00 € HT soit 840.00 € TTC pour les frais d'installation et de mise en service ;
- ISI Mail - VadeSecure (antispam) :
- 3,90€ HT soit 4,68€ TTC mensuel pour l'abonnement pour un compte Office 365 (35 comptes au démarrage du contrat correspondant à 136,50€ HT soit 163,80€ TTC par mois) ;
 - 350.00 € HT soit 420.00 € TTC pour les frais d'installation et de mise en service ;
- Société : KOESIO
- N°23.24 : Signature de la convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois
- Montant : 1 000 €
- Propriétaire : Privé
- N°24.24 : Signature de la convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois
- Montant : 1 000 €
- Propriétaire : Privé
- N°25.24 : Signature de la convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois
- Montant : 1 000 €
- Propriétaire : Privé
- N° 26.24 : Acquisition de la parcelle cadastrée, commune de Ternay, section AK n°84, pour une surface totale de 31m² pour le projet de confortement du mur de soutènement 2 chemin de Crapon et permettant d'occuper ce terrain pour commencer les travaux
- Montant : sans dédommagement
- Propriétaire : privé
- N°27.24 : Signature du contrat n°2024-18-00 pour des coupures temporaires du réseau SNCF au niveau de la ligne ferroviaire n° 830 de Paris à Marseille, du km 530+150 au km 530+450, dans le cadre de la mission d'inspection de la passerelle SNCF, route de Gravignan à Ternay, confiée à la société Sixense Engineering (marché 2023.18.00),
- Montant : 15 487 € HT soit 18 584.40 € TTC
- Société : SNCF RESEAU
- N°28.24 : Signature d'une convention dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique
- Montant : Participation de 7000 €
- Société : GDS 69

N°29.24 : Signature de la convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois
Montant : 1 000 €
Propriétaire : Privé

Décisions du Bureau :

N°B15.24 : Autorisation de signature du contrat n° 2024.17.00 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre complète pour l'aménagement de la traversée du « Hameau des Pins » le long de la RN7 sur les communes de Chuzelles et de Communay
Montant : 61 100 € HT soit 73 320 € TTC correspondant au forfait provisoire de rémunération pour la mission de maîtrise d'œuvre hors missions complémentaires
Tranche ferme : 29 425 € HT soit 35 310 € TTC correspondant au forfait provisoire de rémunération pour les phases d'étude (AVP et PRO) ;
Tranche optionnelle n°1 : 31 675 € HT soit 38 010 € TTC correspondant au forfait provisoire de rémunération pour les phases suivantes ;
Missions complémentaires : 6 862.50 € HT soit 8 235 € TTC
Société : PRESENTS

N°B16.24 : Autorisation de signature du contrat n° 2024.19.00 relatif aux travaux d'aménagement de 2 quais bus et d'un trottoir route de Ternay à Communay (marché subséquent n°33)
Montant : 45 564.34 € HT soit 54 677.21 € TTC
Société : ROGER MARTIN AUVERGNE RHONE ALPES

N°B17.24 : Autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché n° 2023.19.02 relatif aux travaux de requalification de la zone d'activité du Chapotin Nord, des rues Tony Garnier et Frères Lumières sur la commune de Chaponnay, lot n°2 : Assainissement. Suite à une nouvelle inspection télévisée le réseau d'eaux pluviales a révélé des désordres supplémentaires par rapport au précédent passage. Aussi une nouvelle technique a été préconisée et a été intégrée au marché
Montant : incidence financière sur le montant total du marché à hauteur de 31 565.58€ HT soit 6.08% du montant initial, soit 7.91 % du montant du marché initial cumulés avec l'avenant n°1
Société : RAMPTA TP